



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
24 juillet 2012
Français
Original : anglais

Deuxième session annuelle de 2012

4-10 septembre 2012, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

**Projet de descriptif de programme de pays
pour l'Afrique du Sud**

| | |
|---|---|
| Montant indicatif de l'assistance proposée du FNUAP : | 12 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 2,5 millions de dollars à financer à l'aide de modalités de cofinancement et/ou autres ressources, y inclus des ressources ordinaires. |
| Durée du programme | Cinq ans (2013-2017) |
| Cycle de l'assistance : | Quatrième |
| Catégorie (selon la décision 2007/42) : | B |

Montant indicatif de l'assistance proposée

(En millions de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie de résultats du plan stratégique</i> | <i>Ressources ordinaires</i> | <i>Autres ressources</i> | Total |
|---|------------------------------|--------------------------|--------------|
| Santé maternelle et néonatale | 2,3 | 0,7 | 3,0 |
| Services de prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles | 2,4 | 0,8 | 3,2 |
| Égalité entre les sexes et droits liés à la procréation | 2,0 | 0,7 | 2,7 |
| Dynamique de la population | 2,0 | 0,3 | 2,3 |
| Coordination et appui au programme | 0,8 | - | 0,8 |
| Total | 9,5 | 2,5 | 12,0 |



I. Analyse de la situation

1. Selon les estimations, la population de l'Afrique du Sud s'élevait à 50,59 millions d'habitants en 2011. Les jeunes de 14 à 35 ans représentent 42 % de la population totale et les femmes 52 %. Pays à revenu intermédiaire, l'Afrique du Sud se porte bien en termes économiques. Le taux de croissance annuelle était estimé à 3,1 % en 2011. Néanmoins, 50 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

2. Avec un coefficient de Gini de 0,7, le pays accuse l'un des taux d'inégalités les plus élevés dans le monde. Les disparités raciales et de sexe persistent, de même qu'entre les zones urbaines et rurales. Le taux de chômage est de 23,9 %. Les jeunes constituent près de 70 % des chômeurs. Bien que les politiques gouvernementales soient progressistes, leur mise en œuvre s'avère faible, en raison des compétences limitées au sein de la fonction publique. Ces carences sont le résultat des politiques antérieures disparates en matière d'éducation et d'acquisition de compétences.

3. L'indice synthétique de fécondité a diminué de 2,92 enfants par femme en 2001 à 2,35 enfants par femme en 2011. Cette diminution est attribuée à un meilleur accès à l'information ainsi qu'aux services de planification familiale. Le taux d'utilisation de méthodes contraceptives s'élève à 65 %. Le taux de mortalité maternelle a plus que doublé au cours des dernières années, passant de 150 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1998 à 310 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2011. Entre 2008 et 2010, 40,5 % des décès maternels étaient attribués au VIH avec complications de tuberculose et pneumonie. De 2005 à 2007, on a observé une augmentation de 40 % des décès liés aux avortements.

4. Plus de 95 % des accouchements se déroulent dans des établissements sanitaires. Le non-respect des procédures standard ainsi que des erreurs de diagnostic représentent 38,4 % des causes de mortalité maternelle. Le taux de grossesses précoces a diminué de 65 pour 1000 en 2001 à 54 pour 1000 en 2008.

5. Le VIH et le sida constituent de sérieux problèmes tant sur le plan de la santé que sur celui du développement. Un certain nombre de facteurs favorisent la propagation de l'épidémie, notamment les multiples partenaires sexuels, les relations sérodiscordantes, le faible taux de circoncision, l'usage peu systématique du préservatif lié aux inégalités socioculturelles et de sexe. La prévalence du VIH a diminué de plus de 25 % entre 2001 et 2009 en raison d'un meilleur accès aux préservatifs et à la sensibilisation au VIH ainsi qu'aux efforts qui ont été menés pour prévenir les grossesses précoces. Environ 8,7 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont séropositifs. La prévalence du VIH chez les femmes enceintes âgées de 15 à 19 ans est de 14 %.

6. Les inégalités entre les sexes, notamment la violence sexiste, demeurent très fortes, en dépit des engagements pris par le Gouvernement dans les accords internationaux, de l'existence de politiques visant l'égalité des sexes et des programmes pour les mettre en œuvre. Les normes et pratiques socioculturelles qui sapent les droits des femmes attisent l'inégalité entre les sexes. Il existe une très forte corrélation entre la violence sexiste et la violence sexuelle et les taux élevés de prévalence du VIH chez les femmes et leur taux de morbidité et mortalité.

7. L'Afrique du Sud a formulé un plan national de développement couvrant une période de 20 ans (Vision pour 2030) qui vise à réduire la pauvreté et les inégalités.

Toutefois, la rareté des données socioéconomiques fiables et de leur utilisation compétente réduit la capacité de la nation à réaliser cette vision. Ceci tient à la faiblesse des capacités techniques en matière d'analyse démographique et à la place limitée occupée par les questions de population dans les programmes de développement. Le Gouvernement a récemment créé un Ministère chargé de l'évaluation et du suivi des activités. Il importe de renforcer les capacités nationales pour permettre à ce Ministère de s'acquitter de son mandat.

II. Coopération passée et enseignements tirés

8. Le troisième programme de pays, 2007-2012, a développé des partenariats stratégiques et a renforcé l'appropriation nationale du programme. Le rapport de 2009 du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation a souligné la nécessité de repositionner les Nations Unies et de mieux coordonner l'assistance à l'Afrique du Sud en tant que pays à revenu intermédiaire. À cette fin, le FNUAP s'est efforcé d'améliorer ses capacités et de redéfinir ses problématiques de programmation, notamment par le biais d'une plus grande collaboration avec les autres organismes du système des Nations Unies et avec ses partenaires de développement.

9. En ce qui concerne la santé sexuelle et procréative, le FNUAP en collaboration de l'Organisation mondiale de la santé a appuyé : a) la révision des directives en matière de contraception et de dépistage du cancer du col de l'utérus; b) le renforcement des capacités des agents sanitaires pour appliquer les politiques relatives à la santé sexuelle et procréative; c) l'élaboration d'un manuel national de formation en planification familiale; d) la formation de dirigeants de groupes de jeunes pour créer une demande de soins de santé en matière de sexualité et de procréation, comprenant notamment des conseils et le dépistage du VIH ainsi que des services de prévention des grossesses précoces et de l'alcoolisme. De surcroît, un renforcement des capacités s'avère nécessaire pour améliorer : a) l'application des directives et des protocoles; b) l'intégration des services de santé de la sexualité et de la procréation et des services de lutte contre le VIH; et c) la communication visant à modifier les comportements, en particulier ceux des adolescents et des jeunes.

10. Le FNUAP a appuyé des universités pour élaborer et dispenser à l'échelle nationale des programmes de formation en démographie et pour combler les lacunes dans le domaine technique à l'échelon provincial et local. Il importe de : a) de multiplier les programmes de stages qui mettent les jeunes en contact avec le monde de l'emploi; b) faire fonds des efforts en matière de plaidoyer et d'assistance technique en faveur de Statistics South Africa (Office statistique de l'Afrique du Sud), responsable du recensement de 2011, en appuyant l'analyse des données et leur utilisation pour éclairer l'application des politiques; et c) rassembler des données probantes sur l'avantage démographique pour promouvoir la participation des jeunes au discours national sur le développement. Il importe également de poursuivre la coopération Sud-Sud sur le thème de la population et du développement pour promouvoir le rôle-clé joué par l'Afrique du Sud dans la région et dans les enceintes internationales.

11. En ce qui concerne l'égalité des sexes, le FNUAP a appuyé le Ministère récemment créé de la femme, de l'enfant et des personnes handicapées dans l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'égalité des sexes, 2011-2014 et d'une

politique nationale d'égalité des sexes. Un appui technique est requis pour faciliter la mise en œuvre de ces politiques. Le programme a aidé à réunir des données sur la prévalence des pratiques traditionnelles néfastes. Le programme a permis de développer parmi les principaux chefs traditionnels de la province du Cap oriental les compétences visant à prévenir la violence sexiste. En raison des pratiques socioculturelles courantes, il s'avère nécessaire d'étendre les initiatives de renforcement des capacités afin de toucher les structures des chefferies traditionnelles dans d'autres provinces. Le dialogue national sur la participation masculine dans les services de santé procréative et les efforts menés pour prévenir la violence sexiste sont également indispensables.

12. Les enseignements tirés de l'évaluation du troisième programme de pays sont notamment : a) l'importance des partenariats au niveau local pour pérenniser les programmes pilotes à l'échelle gouvernementale et b) la création d'un Conseil national de coordination du programme de pays et d'autres structures similaires au niveau provincial en vue de renforcer l'appropriation nationale, le fonctionnement du programme intégré et la responsabilisation mutuelle.

III. Programme proposé

13. Le FNUAP et le Gouvernement ont élaboré ce programme en s'appuyant sur un processus consultatif avec l'ensemble des parties prenantes à partir des résultats escomptés du cadre de coopération stratégique 2013-2017 de l'Afrique du Sud et des Nations Unies. Le programme est aligné sur le plan stratégique révisé 2008-2013 du FNUAP, sur la Vision pour 2030 ainsi que sur l'examen décennal de la politique démographique nationale. L'Afrique du Sud a une base de ressources étendue, offrant ainsi la possibilité de ressources gouvernementales pour réaliser les résultats escomptés du programme. Le FNUAP et le Gouvernement exécuteront le programme en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, des partenaires de développement et des organisations de la société civile. Le FNUAP poursuivra ses activités aux niveaux national et sous-national au moyen d'interventions ciblées dans huit des 52 districts qui présentent les indicateurs les plus critiques dans les domaines de la pauvreté, de la mortalité maternelle, de la prévalence du VIH/sida et de la violence sexiste, notamment la violence sexuelle et les pratiques culturelles néfastes.

14. L'objectif du programme proposé est de contribuer à la réduction de la pauvreté et des inégalités : a) en appuyant les interventions visant à améliorer l'utilisation et la qualité des services de santé sexuelle et procréative, notamment les services de santé maternelle, de planification familiale et de prévention du VIH; b) en appuyant la programmation soucieuse des questions démographiques, mettant l'accent sur l'environnement durable, les femmes rurales, les femmes des zones urbaines défavorisées, les adolescents et les jeunes au chômage; c) en faisant avancer l'égalité des sexes et les droits liés à la procréation; et d) en favorisant le développement régional et la coopération internationale à travers la collaboration Sud-Sud.

Santé maternelle et néonatale

15. *Produit 1 : Amélioration de la qualité des soins obstétricaux d'urgence, des services de planification familiale et de prévention du VIH dans les centres de santé*

et dans les collectivités des districts retenus. À cet effet, le programme : a) développera les capacités techniques des agents de santé pour appliquer les protocoles normalisés en matière de santé procréative; b) renforcera les capacités pour appliquer le premier volet (prévention primaire du VIH) et le second volet (prévention des grossesses non désirées chez les femmes séropositives) du programme de prévention de la transmission maternofoetale; c) liera des partenariats en vue de fournir la formation nécessaire et de renforcer les capacités institutionnelles dans le domaine des soins obstétriques d'urgence; d) développera les compétences des prestataires de soins de santé pour qu'ils soient à même de fournir des services complets de santé sexuelle et procréative, l'accent étant mis sur la planification familiale et la prévention du VIH; et e) plaidera en faveur d'une évaluation du programme de formation des sages-femmes.

Services de prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles

16. *Produit 1 : Capacités renforcées des organisations de la société civile pour améliorer la communication visant à modifier les comportements afin de promouvoir des pratiques sexuelles sans risques parmi les populations cibles.* En partenariat avec les parrains du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, la société civile bénéficiera d'un appui pour : a) promouvoir une programmation des services de santé sexuelle et procréative soucieuse de l'égalité des sexes et respectueuse des jeunes; b) intégrer les questions socioculturelles qui contribuent à la transmission du VIH dans les programmes de communication visant à changer les comportements; c) appuyer la programmation intégrée pour promouvoir l'utilisation des préservatifs; et d) collaborer avec les médias et la société civile pour susciter une mobilisation communautaire de prévention des grossesses non désirées et de la transmission du VIH.

Égalité des sexes et droits liés à la procréation

17. *Produit 1 : Capacités renforcées des ministères et des départements provinciaux et des municipalités de district pour mettre en œuvre les politiques et programmes de prévention de la violence sexiste, notamment la violence sexuelle.* À cet effet, le programme : a) renforcera les capacités des mécanismes nationaux pour l'égalité des sexes à faire appliquer les politiques de prévention de violence sexiste; b) étendra les programmes de prévention visant les pratiques socioculturelles en invitant les hommes à participer aux activités préventives concernant le VIH et la violence sexiste; et c) appuiera, par le biais d'un programme commun avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Conseil national de lutte contre la violence sexiste, récemment créé, dans le cadre des activités de plaidoyer, de coordination et de mise en œuvre du Programme national d'action d'élimination de la violence sexiste 365 jours par an.

Dynamique de la population

18. *Produit 1 : Capacités renforcées des départements provinciaux et des municipalités de district d'intégrer la dynamique des populations, notamment le développement des jeunes, le VIH/sida et l'environnement durable dans les plans et programmes de développement.* À cet effet, le programme : a) appuiera l'élaboration d'un programme de formation ainsi que la formation pour renforcer les capacités provinciales et locales à dûment tenir compte des priorités liées aux questions de population; et b) établir un partenariat avec l'Organisation internationale du travail

en vue de développer les capacités des jeunes et des institutions de jeunes à plaider en faveur de la prise en compte des questions relatives à la jeunesse dans l'élaboration des politiques et des programmes.

19. *Produit 2 : Capacités renforcées des institutions du Gouvernement en vue de générer, analyser et utiliser les données pour éclairer, suivre et évaluer l'exécution des politiques et des programmes.* À cet effet, le programme : a) appuiera la production, la diffusion et l'utilisation de données concrètes pour fonder les politiques intersectorielles et la mise en œuvre du programme dans les domaines de l'égalité des sexes, de la santé sexuelle et procréative et de la prévention du VIH; et b) renforcera les capacités institutionnelles pour analyser et utiliser les données du recensement ainsi que pour mener des études de suivi et des évaluations.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

20. Le Conseil national de coordination du programme de pays du FNUAP aura pour tâche de coordonner la mise en œuvre du programme, son suivi et l'établissement de rapports sous la direction du Comité interministériel pour les politiques de population. Au niveau provincial et du district, les sections chargées de la population coordonneront le programme en collaboration avec les cabinets des Premiers Ministres des gouvernements provinciaux et des maires des municipalités. Le FNUAP et le Gouvernement assureront le suivi de l'exécution du programme par le biais du Cadre de coopération stratégique 2013-2017 du Gouvernement de l'Afrique du Sud et des Nations Unies.

21. Le bureau de pays du FNUAP comprend du personnel qui est financé grâce au budget institutionnel du FNUAP et qui remplit des fonctions de gestion et de suivi de l'efficacité du développement. Le FNUAP affectera des ressources de programme au traitement des membres de son personnel qui fournissent des données d'expérience technique et de programme, ainsi qu'un appui approprié, pour réaliser le programme.

22. La modalité d'exécution nationale continuera d'être l'arrangement favorisé par le FNUAP. Les partenaires de réalisation seront soigneusement choisis en fonction de leur aptitude à réaliser des programmes de haute qualité. Le FNUAP continuera également de suivre leur performance et de procéder périodiquement à des modifications de la mise en œuvre si nécessaire. Le Bureau de pays veillera à ce que l'analyse des risques soit faite conformément à l'approche harmonisée visant les transferts d'espèces.

23. Dans le cas d'une urgence, le FNUAP peut, en consultation avec le Gouvernement, reprogrammer certaines activités, notamment les mesures permettant de sauver des vies humaines, pour mieux répondre aux situations d'urgence.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Afrique du Sud

Priorité ou objectif du développement national : Une vie longue et saine pour tous les Sud-Africains

Résultat escompté du PNUAD : Capacité renforcée du Gouvernement pour accélérer la réalisation durable des objectifs du Millénaire liés à la santé (santé sexuelle et procréative, maternelle, néonatale, infantile, santé dans les situations d'urgence, systèmes de santé et maladies non transmissibles)

Indicateurs de résultat du PNUAD : a) taux de mortalité maternelle; b) prévalence du VIH parmi les jeunes

| <i>Résultats du plan stratégique du FNUAP</i> | <i>Produits du programme de pays</i> | <i>Indicateurs de résultat, repères et objectifs</i> | <i>Partenaires</i> | <i>Ressources indicatives</i> |
|---|--|---|---|--|
| <p>Santé maternelle et néonatale</p> <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de mortalité maternelle <p>Données de base : 310 décès pour 100 000 naissances vivantes (2009)</p> <p>Cible : 270 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes (2014)</p> | <p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Meilleure qualité des soins obstétriques d'urgence, des services de planification familiale et de prévention du VIH dans les centres de santé et les collectivités au sein des districts sélectionnés</p> | <p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'agents sanitaires formés pour offrir des soins obstétriques d'urgence de grande qualité <p>Données de base : 263; cible : 563</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'établissements avec des agents sanitaires formés fournissant 80 % des soins obstétriques d'urgence, outre les services intégrés de prévention du VIH et de santé sexuelle et procréative dans huit districts bénéficiaires <p>Données de base : 2; cible : 16</p> | <p>Départements de la santé</p> <p>Gouvernements provinciaux</p> | <p>3 millions de dollars (dont 2,3 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 0,7 million provenant d'autres ressources)</p> |
| <p>Services de prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles</p> <p>Indicateur de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prévalence du VIH parmi les jeunes (15-24 ans) <p>Données de base : 8,7 % (2008);</p> <p>Cible : 4,4 % (2016)</p> | <p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Capacités renforcées des organisations de la société civile pour améliorer la communication visant à favoriser le changement social et à modifier les comportements pour promouvoir une sexualité sans risques au sein des populations cibles</p> | <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'organisations en mesure d'intégrer les services de santé procréative et sexuelle avec la prévention du VIH pour desservir les jeunes et les populations à risque <p>Données de base : 3; cible : 10</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de jeunes bénéficiaires du programme de communication en faveur du changement social et de modification du comportement <p>Données de base : 1 500; cible : 5 000</p> | <p>Conseil national de lutte contre le sida</p> <p>Gouvernements provinciaux</p> <p>Société civile</p> <p>Établissements d'enseignement supérieur</p> | <p>3,2 millions de dollars (dont 2,4 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 0,8 million provenant d'autres ressources)</p> |

| <i>Résultats du plan stratégique du FNUAP</i> | <i>Produits du programme de pays</i> | <i>Indicateurs de résultat, repères et objectifs</i> | <i>Partenaires</i> | <i>Ressources indicatives</i> |
|---|--------------------------------------|--|--------------------|-------------------------------|
|---|--------------------------------------|--|--------------------|-------------------------------|

Priorité ou objectif de développement national : Chacun en Afrique du Sud jouit de la sécurité et se sent en sécurité.

Résultat du PNUAD : Capacités renforcées des systèmes étatiques d'assurer l'accès à la justice et aux services sociaux aux victimes, aux survivants ainsi qu'à tous ceux qui sont à risque de subir des violences, des sévices ou d'être exploités

Indicateur de résultat du PNUAD : Incidence des délits sexuels. Données de base : 132,4/100 000 personnes (2010); cible : 122/100 000 personnes (2017)

| <i>Résultats du plan stratégique du FNUAP</i> | <i>Produits du programme de pays</i> | <i>Indicateurs de résultat, repères et objectifs</i> | <i>Partenaires</i> | <i>Ressources indicatives</i> |
|---|--------------------------------------|--|--------------------|-------------------------------|
|---|--------------------------------------|--|--------------------|-------------------------------|

Égalité des sexes et droits liés à la procréation

Indicateur de résultat :

Nombre de politiques et de mécanismes appuyés par le FNUAP, visant à faire avancer l'égalité des sexes et les droits liés à la procréation

Données de base : 3;
cible : 7

Produit 1 :

Capacités renforcées des ministères à l'échelon national et des départements au niveau des provinces et des municipalités de district pour mettre en œuvre les politiques et les programmes visant à prévenir la violence sexiste, notamment la violence sexuelle

Indicateurs de produit :

- Nombre d'organisations en mesure d'exécuter les politiques, les activités de plaidoyer et des programmes visant à prévenir la violence sexiste

Données de base : 2; cible : 7

- Nombre de municipalités de district dans les provinces assistées par le FNUAP offrant au moins 80 % de l'ensemble des mesures de prévention visant à lutter contre la violence

Données de base : 1; cible : 8

Départements de la santé; de la gouvernance locale et des affaires traditionnelles, du développement social

Ministère de la femme, de l'enfant et des personnes handicapées

Agence nationale de la jeunesse

Société civile

2,7 millions de dollars (dont 2 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 0,7 million provenant d'autres ressources)

Priorité ou objectif de développement national : Des services publics rentables, efficaces, axés sur le développement et des citoyens indépendants, autonomes et solidaires

Résultat du PNUAD : Capacités nationales renforcées pour mettre en œuvre les politiques visant à promouvoir un travail décent pour les jeunes, les femmes, les personnes handicapées et autres groupes vulnérables

Indicateur de résultat du PNUAD : Taux de chômage. Données de base : 23,9 % (2011); cible : 18,9 % (2017)

| <i>Résultats du plan stratégique du FNUAP</i> | <i>Produits du programme de pays</i> | <i>Indicateurs de résultat, repères et objectifs</i> | <i>Partenaires</i> | <i>Ressources indicatives</i> |
|---|--------------------------------------|--|--------------------|-------------------------------|
|---|--------------------------------------|--|--------------------|-------------------------------|

| <i>Résultats du plan stratégique du FNUAP</i> | <i>Produits du programme de pays</i> | <i>Indicateurs de résultat, repères et objectifs</i> | <i>Partenaires</i> | <i>Ressources indicatives</i> |
|--|--|--|--|--|
| <p>Dynamique de la population</p> <p><i>Indicateur de résultat</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays disposant de plans nationaux de développement et de stratégies de réduction de la pauvreté appuyés par le FNUAP, qui traitent de la dynamique des populations et de ses | <p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Capacités renforcées des départements au niveau de la province et des municipalités de district d'intégrer les questions de population, notamment le développement des jeunes, le VIH/sida et l'environnement durable dans les plans et programmes de développement</p> | <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes formées à intégrer les questions de population et leurs liens dans la planification et la programmation du développement <p>Données de base : 400; cible : 1500</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'institutions cibles en mesure d'intégrer les questions affectant les jeunes dans les programmes de développement <p>Données de base : 3; cible : 7</p> | <p>Municipalités de district;</p> <p>Départements nationaux et provinciaux</p> <p>Universités</p> | <p>2,3 millions (dont 2 millions à prélever sur les ressources ordinaires)</p> <p>0,3 million provenant d'autres ressources)</p> |
| <p>liens avec les besoins multisectoriels des jeunes, de la santé sexuelle et de procréative (y compris la planification familiale), l'égalité des sexes et le développement durable et la réduction de la pauvreté</p> <p>Données de base : 7; cible 15</p> | <p><i>Produit 2 :</i></p> <p>Capacités renforcées des institutions gouvernementales pour produire, analyser et utiliser des données pour éclairer, suivre et évaluer l'exécution des politiques et programmes</p> | <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'institutions produisant et utilisant des données fiables de qualité pour suivre, évaluer et éclairer les politiques et les programmes de développement des jeunes, d'égalité des sexes, de santé procréative et sexuelle et de prévention du VIH <p>Données de base : 5; cible : 10</p> | <p>Agence nationale de développement de la jeunesse;</p> <p>Gouvernement national, gouvernements provinciaux et municipaux, Statistics South Africa (Office de la statistique de l'Afrique du Sud)</p> <p>Instituts de recherche</p> | <p>Total pour la coordination et l'appui au programme :</p> <p>0,8 million à prélever sur les ressources ordinaires</p> |

